



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Infirmiers libéraux

Question écrite n° 16891

### Texte de la question

M. Stéphane Viry attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmiers libéraux. En effet, ces professionnels de santé de premier recours, qui restent au plus près des patients, disposent de compétences sur lesquelles le projet « Ma santé 2022 » ne semble pas se reposer. Estimant que les infirmiers libéraux doivent à l'avenir concourir au « maintien à domicile des personnes fragiles âgées ou poly pathologiques », les avancées évoquées par son ministère, fin 2018, apparaissent insuffisantes. Le dispositif Asalée, les pratiques avancées et les autres dispositions étant présentées comme des progrès majeurs ne sont pas ressentis comme tel sur le terrain. À l'inverse, la possibilité laissée aux pharmaciens de procéder à des vaccinations, sans concertation, a été durement ressentie par les infirmiers libéraux, qui estiment que leurs compétences ne sont pas reconnues. Par ailleurs, les actes sont à ce jour tarifés à des prix très bas et la prise en charge des frais de déplacement, par exemple, démontre une inertie qui n'est pas récente. Il lui demande si le Gouvernement envisage d'associer les organisations d'infirmiers libéraux à la préparation des réformes projetées et ainsi de rétablir un lien de confiance et l'instauration d'un véritable dialogue, compte tenu du rôle majeur que remplissent les infirmiers dans le système de soins.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Viry](#)

**Circonscription :** Vosges (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16891

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 février 2019](#), page 1298

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)